



Accident de voiture involontaire

Par **2356philippe**, le **14/09/2013** à **21:08**

Bonjour, mon beau père à eu un accident de voiture l'année dernière. Il a percuté INVOLONTAIREMENT une voiture à un cédez le passage. En faisant le constat, il a entièrement reconnu tous les torts. malheureusement, suite au choc, il ne se souvient pas vraiment de l'accident un an après. La passagère de la voiture qu'il a percutée a eu le bras cassé (200 jrs ITT) et le conducteur un léger mal de dos (7 jrs ITT). Mon beau père a été convoqué à la gendarmerie car les occupants ont porté plainte et lui réclame des dommages et intérêts... Ils estiment que mon beau père a percuté volontairement leur véhicule... sans commentaires
Que risque-t-il de lui arriver???